

---

**Séance du 15 septembre 2022**

**Convocation du :** 13/09/2022

**Ordre du jour :**

**Nombre de membres  
en exercice** : 11

Désignations commissions, délégations et représentations

- CLECT

- Référent climat

- autres commissions

**Présents** : 7

**Représentés** : 2

**Votants** : 9

L'an deux mille vingt-deux et le quinze septembre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGOUROUX

**Étaient présents** : Jacques VIGOUROUX, Eric BEILLEVAIRE, Diana MARION, Ghislain LAMBERMONT, Nathalie BAGES, Jean HOCHDOERFFER, Sandy BACIECKO

**Représentés** : Chantal DEBRUYNE par Diana MARION, Jean-Philippe GUITARD par Eric BEILLEVAIRE

**Excusés** : Quercy GOLSSE, Guillaume AUREL

**Secrétaire de séance** : Nathalie BAGES

---

**DE 2022 031 Désignation du représentant à la CLECT**

Considérant la délibération de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet du 13 août 2020 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), M. le maire informe l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de désigner 1 représentant, conformément au tableau de répartition adopté par la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne, pour la durée du mandat :

- Mme Diana MARION

représentant du conseil municipal de PUYCELSI à la CLECT de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet.

**DE 2022 032 Désignation Référent Climat pour la CAGG**

Monsieur le maire informe l'assemblée de la création d'un réseau d'élus "Référent Climat" dans le cadre de la démarche de transition écologique et énergétique engagée par la communauté d'Agglo à travers la mise en oeuvre du Plan Climat Air Energie Territorial dont un des objectifs est le partage et la valorisation des actions existantes ou à venir, menées par les acteurs du territoire.

Il est donc proposé au conseil de désigner un élu communal "Référent Climat" qui aura un rôle transversal pour mobiliser et proposer des actions en faveur de la transition écologique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne M. Eric BEILLEVAIRE, "Référent Climat" au sein du réseau d'élus de l'agglomération Gaillac-Graulhet.

**DE 2022 033 Conseil d'administration du CCAS**

M. le maire informe que le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées et que dès sa constitution le conseil municipal procède au renouvellement des membres du conseil d'administration du CCAS pour la durée du mandats de ce conseil. Le conseil municipal ayant été renouvelé partiellement en début d'année, il y a donc lieu de procéder au renouvellement du conseil d'administration du CCAS.

D'autre part, il expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire. Considérant que 4 catégories d'associations devant obligatoirement faire partie du conseil d'administration (art. L 123-6), on peut en déduire que ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8.

Enfin, il rappelle que le maire est président de droit du CCAS.

Il propose donc de fixer au nombre de 8 le nombre de membres du conseil d'administration et sollicite les élus qui voudraient se présenter.

Après en avoir délibéré, entendu l'exposé du maire et considérant les candidatures, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire ;
- désigne comme membres du CCAS parmi les conseillers municipaux : **Sandy BACIECKO, Nathalie BAGES, Ghislain LAMBERMONT, Diana MARION.**

### **DE 2022 034 Désignations et représentations des commissions communales et intercommunales**

Considérant, le renouvellement du conseil municipal en début d'année et la mise à jour nécessaire des différentes commissions, délégations, représentations et désignation tant au niveau de la commune qu'au niveau de l'intercommunalité et des autres instances ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, valide les tableaux ci-après :

<b>COMMISSIONS – DELEGATIONS et REPRESENTATIONS COMMUNALES</b>	<b>MEMBRES</b>
<b>Communication</b>	<b>Eric BEILLEVAIRE ; Chantal DEBRUYNE ; Ghislain LAMBERMONT</b>
<b>Finances</b>	<b>Diana MARION ; Eric BEILLEVAIRE ; Quercy GOLSSE</b>
<b>Environnement – OM</b>	<b>Jean HOCHDOERFFER ; Guillaume AUREL ; Nathalie BAGES ; Ghislain LAMBERMONT ; Diana MARION</b>
<b>Travaux-voirie-cimetières-aménagmt territoire- urbanisme</b>	<b>Jean-Philippe GUITARD ; Nathalie BAGES ; Chantal DEBRUYNE ; Quercy GOLSSE ; Jean HOCHDOERFFER</b>
<b>Vie associative-culture-sport-jeunesse</b>	<b>Chantal DEBRUYNE ; Guillaume AUREL ; Sandy BACIECKO ; Quercy GOLSSE</b>
<b>enfance-scolaire et périscolaire</b>	<b>Eric BEILLEVAIRE ; Quercy GOLSSE ; Chantal DEBRUYNE ; Nathalie BAGES</b>
<b>Vie économique</b>	<b>Diana MARION ; Guillaume AUREL ; Eric BEILLEVAIRE (correspondant CAGG)</b>
<b>Contrôle listes électorales</b>	<b>Guillaume AUREL</b>
<b>CNAS</b>	<b>Jacques VIGOUROUX</b>
<b>Délégué sécurité routière</b>	<b>Jean HOCHDOERFFER</b>
<b>Correspondant defense</b>	<b>Nathalie BAGES</b>
<b>Délégué Ambroisie</b>	<b>Nathalie BAGES</b>

<b>COMMISSIONS – DELEGATIONS et REPRESENTATIONS CAGG &amp; SYNDICATS</b>	<b>MEMBRES</b>
<b>Syndicat AGEDI</b>	Ghislain LAMBERMONT
<b>Syndicat Cérou Vère</b>	Eric BEILLEVAIRE – Nathalie BAGES
<b>SAEP Eau – Assainissement – DECI</b>	Ghislain LAMBERMONT (eau –ass – DECI) Jean HO ; HDOERFFER (DECI) Eric BE ;ILLEVAIRE (assainissement)
<b>SDET</b>	Jacques VIGOUROUX . Nathalie BAGES
<b>Office de tourisme</b>	T : Diana MARION . S : Jacques VIGOUROUX
<b>Scolaire - périscolaire</b>	Chantal DEBRUYNE ; Quercy GOLSSE
<b>Petite enfance</b>	Nathalie BAGES ; Chantal DEBRUYNE

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h25

Jacques VIGOUROUX

Nathalie BAGES